



Faculté de Langues et Cultures
Étrangères et Régionales – UFR 2

Bureau de vote - Site de Montpellier :
Bâtiment G – Bureau G 210
Contact : Mme Fatima Moukahal
Bureau G 223 – Tél. : 04 67 14 26 74

ÉLECTIONS

au

Conseil de l'UFR 2 –

Collège A des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs

Scrutin du Jeudi 24 Octobre 2019

PROCURATION

(Nul ne peut être porteur de plus de 2 mandats)

**Collège Enseignants « A » des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs
(Professeurs de universités et assimilés)**

Je soussigné(e)

donne procuration à M., Mme :

inscrit(e) sur la même liste électorale (collège A des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs),
pour voter en mes lieu et place.

A le

Signature

N.B : Une copie de ce formulaire rempli (sans rature, ni surcharge), daté et signé doit être transmise en main propre, par courrier ou par courriel : fatima.moukahal@univ-montp3.fr, au bureau des élections au plus tard le 24/10/2019, pour enregistrement.

L'original du formulaire rempli, daté et signé doit être remis au mandataire. Le mandataire se présente le jour du scrutin au bureau de vote muni de cet exemplaire original pour pouvoir voter en lieu et place du mandant.

Le formulaire est conservé par le bureau de vote.

Information relative au traitement de données à caractère personnel relatif à la gestion des procurations ci-jointe.

Information relative à un traitement de données à caractère personnel

L'Université Paul-Valéry Montpellier 3 (Route de Mende, 34199 Montpellier CEDEX 5) met en œuvre, sous la responsabilité de son président, un traitement de données à caractère personnel vous concernant, en qualité de candidat aux élections.

Les listes de candidats incluant nom, prénom, rang de classement sur la liste, mandat sollicité, appartenance de la liste déposée et de ses soutiens et, le cas échéant, la profession de foi rattachée sont publiées sur le site Internet de l'université afin d'assurer l'information du public et notamment des électeurs. Ce traitement repose sur le fondement de l'intérêt légitime du public et en particulier des électeurs à recevoir une information relative aux candidatures déposées.

Le traitement inclut aussi les finalités d'organisation du scrutin (vérification de l'éligibilité, publicité des candidatures par voie d'affichage et par voie électronique auprès des électeurs, établissement des bulletins de vote). Pour ces aspects, le traitement est obligatoire et repose notamment sur les dispositions applicables en la matière contenues dans le code de l'éducation.

Les données à caractère personnel vous concernant sont publiées sur Internet au maximum jusqu'à 6 mois après la publication des résultats des scrutins considérées, puis archivées dans les conditions du code du patrimoine.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'opposition aux traitements, des droits d'accès, de modification, de rectification, de suppression des données vous concernant, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort des données à caractère personnel vous concernant après votre décès. La mise en œuvre de ces droits s'exerce par courrier ou par courriel auprès du bureau des élections *préciser le lieu et les coordonnées de courrier/ courriel du service contact*.

Le correspondant informatique et libertés de l'Université Paul-Valéry peut être saisi de toute question relative aux traitements de données à caractère personnel (cil@univ-montp3.fr).

La Commission Nationale Informatique et Libertés (<https://www.cnil.fr> 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 Tél : 01 53 73 22 22) est compétente pour recevoir tout type de réclamation liée aux traitements de données à caractère personnel.